Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260916-D20260916LIGN-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Anne Lise JACQ, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 08 septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Etaient présents : BELLEC Valérie, BOURVEN Jean Charles, BOUSTOULER Christèle, GUYOMARC'H Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne-Lise, LEFEBVRE Françoise, LERAN Marie-Christine, LE GOFF Thomas, LE LAY Marion, LESANN Marie Agnès, MARC Xavier, MARREC SEVERE Christelle, MARTIN Denis, MENE Guy,

Absents, excusés :

Secrétaire de séance : LERAN Marie-Christine

2. Renouvellement d'une ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie souscrite en 2025 arrivant à échéance le 18 octobre 2026, Madame le Maire propose de renouveler la demande auprès de la banque, tout en rappelant que celle-ci n'a fait l'objet d'aucun tirage au cours de l'année précédente

Article -1.
Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Madame le Maire propose de contracter auprès du Crédit Agricole le renouvellement de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :
La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).
Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Mairie de Henvic décide de contracter auprès du Crédit Agricole sont les suivantes :

- Montant : 200 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux variable : euribor 3 mois moyenné retenu : +0.82%

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260916-D20260916LIGN-DE

Pour information, l'Euribor 3 mois moyenné d'août 2025 s'élève à 2.5130 % soit un taux de départ à 3.333%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours

durant le mois, rapporté à une année de 365 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle civile, à terme échu
- Frais de dossier : 0 Euros
- Commission de non-utilisation : néant
- Commission d'engagement : 0.15 % l'an soit 300€

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec le Crédit Agricole.

Article-3
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Anne Lise JACQ
Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le